

LES FAQ DU JURISTE

L'obligation de résultat en matière de référencement de site Internet

Un arrêt rendu le 1^{er} juillet 2008 par la Cour d'appel de Montpellier a condamné un prestataire de référencement de sites Internet pour manquement à son obligation de résultat, les objectifs de classement des sites Internet sur les moteurs de recherche n'ayant pas été atteints. Compte tenu des enjeux économiques liés au positionnement d'un site internet sur les principaux moteurs de recherche et notamment Google, la plupart des éditeurs confient le référencement de leurs sites à de tels prestataires qui s'engagent sur un classement contractuellement défini. Sont alors envisagées les positions du site Internet selon plusieurs requêtes susceptibles d'être formulées par les internautes.

Si ce positionnement n'est pas atteint, il ne revient pas au client d'en apporter la preuve. En matière d'obligation de résultat, la charge de la preuve étant inversée, c'est le prestataire qui devra prouver que les positionnements promis ont été effectivement obtenus. La difficulté réside dans la conciliation de cette exigence de résultats avec celles des moteurs de recherches. En effet, si pour atteindre ces objectifs, les prestataires usent de pratiques trop agressives (spamdexing, par exemple), le site Internet sera blacklisté et obtiendra un classement dégradé, voire disparaîtra totalement des résultats moteurs de recherche. Les rédacteurs des contrats de référencement doivent, par conséquent, imaginer des mécanismes contractuels permettant de concilier ces contraintes, a priori contradictoires.

Philippe Ballet, Avocat - Directeur du Département Internet
Julie Bellesort, Avocat
Alain Bensoussan - Avocats (www.alain-bensoussan.com)



Pour s'abonner à

stratégie internet
11 numéros et
contient une édition complète

Retourner ce document à **Benchmark Group**
69/71 Av. Pierre Grenier 92517 Boulogne-
Billancourt ou le faxer au 01 47 79 50 01.

Je m'abonne pour un an (10 numéros) à *Stratégie Internet* pour **415 € (1)** au lieu de 460 € HT Net à payer TTC : 437,83 €

Je vous règle par chèque bancaire ci-joint à l'ordre de Benchmark Group.
 Je souhaite recevoir une facture.

Etranger 445 € au lieu de 490 €

Je souhaite en complément recevoir la collection complète des **10 derniers numéros (un an) pour 290 € HT**

Nom Prénom

Fonction

Société

Secteur d'activité

E-mail

Tél. Fax.

Adresse

.....

Code Postal Ville

Date Signature

SI 128

Garantie Au cas où je souhaiterais interrompre mon abonnement, les numéros à paraître me seront remboursés au prorata. **(1) Offre spéciale** valable jusqu'au 31 Mars 2009.

